



Arras, le 15 mai 2020

## **Le préfet autorise l'accès, sous conditions, à deux nouvelles plages du département : la plage d'Ambleteuse et la plage de Calais**

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a déjà autorisé, ce jour, la réouverture de 19 plages dans le département.

Suite à l'examen de nouveaux dossiers, le préfet autorise l'accès, sous conditions, à deux nouvelles plages: **celle d'Ambleteuse et celle de Calais.**

**Les conditions d'ouverture restent identiques à celles évoquées dans le précédent communiqué, concernant l'accès aux plages du département dans le cadre de l'épidémie de covid-19.**